Réhon (54) : une élue candidate aux municipales porte plainte après des injures liées à son voile

09/02/2026 à 21h48



Une conseillère municipale de Réhon (Meurthe-et-Moselle), candidate aux élections municipales de 2026, a annoncé avoir déposé plainte après avoir été la cible d'injures et de messages haineux sur les réseaux sociaux. Les faits ont été révélés lundi, à la suite de la diffusion en ligne d'une photo de l'élue portant le voile.

Conseillère municipale depuis 2020 et adjointe au maire chargée du lien social et intergénérationnel, Aurore Katramiz, 39 ans, figure à nouveau sur la liste sans étiquette conduite par le maire sortant Jean-Pierre Weber. La publication de sa photo, ainsi que celle d'un colistier, a déclenché une vague de commentaires hostiles.

L'élue indique avoir été visée par des messages faisant référence aux attentats du Bataclan de novembre 2015 et aux Frères musulmans. « C'est explicite, c'est complètement décomplexé, les gens déversent leur haine sans connaître la personne », a-t-elle déclaré. Elle dit également avoir été blessée par les accusations la qualifiant d'« antirépublicaine ».

« On ne peut pas dire que je suis antirépublicaine, autrement je ne serais pas là, présente, à m’investir pour ma commune », a affirmé l’élue, précisant porter le voile parce qu’elle est « de confession musulmane » et qu’elle n’est « pas là pour faire du prosélytisme ». Le maire de Réhon, Jean-Pierre Weber, lui a apporté son soutien, saluant ses compétences et son engagement associatif. Une plainte pour incitation à la haine et injure publique a été déposée.

Le Parisien